Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 03 MAI 2023
ID : 074-200011773-20230426-D_2023_0144-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - MESURE "ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE ZFE-M"

D_2023_0144

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Contexte et objectifs du projet

Annemasse agglo est un territoire composé de 12 communes transfrontalier et à proximité immédiate du bassin de travail de Genève. Deuxième agglomération de Haute-Savoie, Annemasse agglo compte environ 94 000 habitants. Ce territoire très attractif, connaît en effet une forte croissance urbaine (2 à 3 % par an).

Cette croissance se traduit également par l'augmentation constante des déplacements, en particulier les liaisons pendulaires domicile-travail de plus en plus nombreuses entre les deux territoires. Cette situation induit un trafic routier important sur des axes régulièrement encombrés. Le contexte géographique du territoire lié au relief (massif des Voirons à l'est et Salève au sud,) a conduit à la réalisation limitée d'axes de transport, qui constituent des coupures urbaines difficiles à franchir (réseau ferré et autoroutier). Ce relief, contraint le trafic et amplifie la pollution atmosphérique sur le territoire à proximité des grands axes routiers comme les départementales (D1205 et D1206) et l'autoroute A40.

Même si la qualité de l'air s'améliore sur le territoire depuis 10 ans, la santé des populations reste menacée car les alertes pour le dépassement des seuils réglementaires de pollution (NOx et PM10) ont été activées à plusieurs reprises ces dernières années. En 2013, les émissions issues du transport représentent 24 % des émissions de PM10 et 74 % des émissions de NOx sur le territoire d'Annemasse Agglo. De plus, 2000 personnes restent exposées à des dépassements de la recommandation OMS pour les PM10. Pour le dioxyde d'azote, environ 100 habitants sont exposés au dépassement réglementaire dans l'agglomération d'Annemasse. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2016 où 500 personnes étaient concernées.

Annemasse agglo fait partie des territoires concernés par la mise en œuvre d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m) d'ici 2025, interdisant l'accès sur un périmètre défini aux voitures les plus polluantes. Le nombre d'habitants concernés dans le périmètre de la ZFE-m est d'environ 75 000 habitants sur les communes d'Annemasse, Gaillard, Ambilly, Ville-la-Grand, et Vétraz-Monthoux.

Objet du financement du projet de la ZFE-m

Plusieurs offres alternatives à l'automobile (transports en commun et modes actifs) au sein du périmètre de la future ZFE-m existent et se développent. Etant donné que la mise en place progressive de la ZFE-m à Annemasse Agglo va modifier certaines habitudes de mobilité, la construction d'infrastructures telles que les parkings relais (P+R) représente une solution de mobilité durable et compétitive favorisant l'accès aux usagers réguliers de la future ZFE-m. En effet, les P+R localisés dans la ZFE-m ou dans son aire d'attractivité, permettent le rabattement de certains automobilistes pendulaires, encouragent l'intermodalité et influent sur la réduction des émissions de polluants dans le périmètre. Annemasse Agglo compte 2 P+R (Altéa à Cranves-Sales et Jean Monnet à Annemasse) et bientôt 2 P+R supplémentaires dont le P+R Aubrac à proximité du

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230426-D_2023_0144-AU

futur terminus du tram à Annemasse qui accueillera 200 places de stationnement (lancement des travaux prévus en 2024).

L'achat d'équipements tels que les panneaux de signalisation seront indispensables pour avertir les automobilistes du périmètre de le future ZFE-m. L'entrée, la sortie ainsi que l'approche d'une ZFE-m devront être matérialisées par des panneaux et faire l'objet d'une pré-signalisation. L'usager pourra ainsi choisir un itinéraire alternatif sans perturbation pour rejoindre sa destination ou privilégier d'autres modes de déplacement accessibles (tram, bus, train...)

Enfin, différents outils de communication seront à développer dans la perspective dans une optique de bonne information et d'appropriation par la population locale : éditions d'affiches ou flyers, kit de communication aux communes, guide pratique, campagne sur les réseaux sociaux, etc.)

Dans le cadre de la mise en place de la future ZFE-m sur son territoire, Annemasse agglo pourrait être éligible au fonds vert sur la mesure « accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ».

Les 3 principaux postes de dépenses retenus concernent les mesures éligibles suivantes :

- les études et la communication : maîtrise d'œuvre pour le P+R Aubrac, étude pour la mise en place de la signalétique dans la ZFE et dépenses de communication : coût total d'environ 553 000 € HT
- mise en place de la signalisation pour la ZFE-m : coût total d'environ 50 000 € HT
- travaux du P+R Aubrac : coût total d'environ 5 M € HT

Le plan de financement prévisionnel

Le projet fera l'objet de 3 dossiers de demandes de subvention avec des taux différents selon la catégorie de dépenses concernées :

	Coût total	Subvention	Taux
Etudes de maîtrise d'œuvre P+R, étude signalétique pour la mise en place de la ZFE et communication	553 000	276 500	50%
Signalisation ZFE	50 000	25 000	50%
Travaux P+R	5 000 000	698 500*	20%
TOTAL	5 603 000	1 000 000	

** Le taux de subvention appliqué est de 20 % mais le montant est plafonné eu égard au montant maximal de subvention qu'Annemasse agglo est susceptible d'obtenir par le biais du fonds vert.*

Calendrier

Les actions de communication démarreront en juin 2023 par une première campagne à destination des habitants et l'étude de maîtrise d'œuvre sur le P+R. Les dépenses de communication s'échelonnera entre 2023 et 2024 pour se terminer à l'automne 2024 par une 2ème campagne de communication.

Les études de maîtrise d'œuvre sur le P+R démarreront en mai 2023.
Enfin, les travaux sur le P+R Aubrac démarreront en mai 2024 pour s'achever en octobre 2025.
La signalétique, quant à elle, sera posée courant 2024.

Au vu des éléments rappelé ci-dessus, le Président décide :

D'APPROUVER le dépôt de 3 dossiers de demande de subvention au titre du fonds vert - mesure « Accompagnement à la mise en place d'une ZFE-m » et portant sur les 3 catégories de dépenses rappelées ci-dessus ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnels tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER 3 subventions de l'État au titre du fonds vert pour les montants suivants :
- 276 500 €, soit 50 % du coût HT des dépenses d'études et de communication ;
- 25 000 €, soit 50 % du coût HT des dépenses de signalétique à mettre en œuvre ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 03 MAI 2023
ID : 074-200011773-20230426-D_2023_0144-AU

- un montant plafond de 698 500 €, soit 20 % du coût HT des travaux du parking P+R Aubrac ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 02/05/2023
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.